UPAP Union Professionnelle des Agences de Paris

Beroepsvereniging van Wedkantoren BVWK

Guide sectoriel pour lutter contre la propagation du COVID-19 dans **les agences de paris**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 2
2. Mesures générales 2
3. Garder les distances dans l'établissement 3
4. Limitation du nombre de personnes présentes 3
5. Hygiène et nettoyage 3
6. Précautions supplémentaires 4

Chaussée de Wavre / Waversesteenweg 1100/3 | 1160 Auderghem / Oudergem
+32 (0)78 15 41 44 | http://www.upap-bvwk.be | BCE: 0507 687 805

1. Introduction

L'UPAP fédère quelque 300 agences de paris en Belgique, lesquelles offrent de l'emploi (directement et indirectement) à plus d'un millier de personnes. En tant qu'acteur légitime et transparent du secteur des jeux et paris, l'UPAP a pleinement mesuré la gravité de la crise sanitaire qui a frappé notre pays et a invité ses membres à se conformer à l'interdiction d'ouverture des agences de paris durant le confinement.

Une reprise rapide de notre activité, dans le respect des consignes de sécurité et des impératifs d'hygiène est essentielle pour le secteur. En effet, de nombreuses agences sont tenues par des commissionnaires indépendants privés de tout revenu. Nombreuses sont les PME qui agissent en tant que fournisseurs de services pour les agences, ainsi que les bailleurs dont certains sont privés du paiement des loyers et qui se retrouvent également en difficulté.

La santé est primordiale et l'UPAP appelle à la responsabilité de chacun de ses membres afin de respecter strictement et scrupuleusement les consignes hygiéniques générales et les règles de distanciation sociale édictées par les pouvoirs publics.

Ce guide sectoriel complète le guide générique de prévention par des mesures plus spécifiques en fonction du contexte dans les agences de paris, et ce, dans le but de redémarrer notre activité en toute sécurité.

2. Mesures générales

Les gérants d'agences, tant les indépendants que les employés, sont informés par écrit des règles spécifiques à respecter. Une personne de contact est référencée sur le courrier afin de répondre à toutes questions supplémentaires. Les indépendants et les employés s'engagent sans réserve à appliquer ces règles individuellement et collectivement. Une présentation visuelle des mesures de sécurité est également mise à disposition.

Des affiches de protection, de prévention et de distanciation sociale sous forme de pictogrammes sont affichées à l'entrée de chaque agence ainsi qu'à différents endroits à l'intérieur de l'agence.

Chaussée de Wavre / Waversesteenweg 1100/3 | 1160 Auderghem / Oudergem
+32 (0)78 15 41 44 | http://www.upap-bvwk.be | BCE: 0507 687 805

3. Garder les distances dans l'établissement

Une distance d'au moins 1m50 doit être maintenue à tout moment entre chaque travailleur, entre le travailleur et le client et entre les clients. Afin de garantir cette distance, les mesures suivantes sont prises :

- Une indication de la distance sociale de 1m50 devant le comptoir via un marquage au sol ;
- Les bornes de jeux sont soit déplacées, soit temporairement désactivées afin de garantir une distance de 1m50 entre les clients ;
- Diffusion des mesures aux entrées des établissements.

4. Limitation du nombre de personnes présentes

Le nombre de joueurs en agence est limité :

- Le nombre de clients autorisés en même temps dans l'agence est défini pour chaque agence et est affiché à l'entrée de l'établissement. Ce nombre est calculé en tenant compte du nombre de terminaux disponibles pour la clientèle et du respect des règles de distanciation sociale, et en particulier le maintien d'une distance de 1m50 entre chaque personne;
- Chaque client peut rester 30 minutes maximum dans l'agence, à cet effet, toutes les assises sont temporairement supprimées.

5. Hygiène et nettoyage

Mesures d'hygiène et nettoyage :

- Un écran de protection est placé sur chaque comptoir en agence afin de créer une barrière supplémentaire entre le client et le gérant d'agence ;
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition de la clientèle qui doit se laver les mains en entrant et en sortant de l'agence ;
- Le nettoyage des bornes de jeux, des terminaux bancontact et des poignées de porte est effectué toutes les deux heures ;
- Le nettoyage de l'agence est effectué tous les jours en insistant sur les surfaces à forte fréquentation et les poubelles sont vidées quotidiennement;
- Un kit de protection contenant un stock suffisant de masques, de gants et de gel hydroalcoolique est disponible dans chaque point de vente ;
- L'accès aux toilettes n'est plus autorisé à la clientèle ;
- Le travailleur se lave les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique ;
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente dans l'agence de paris.

Chaussée de Wavre / Waversesteenweg 1100/3 | 1160 Auderghem / Oudergem
+32 (0)78 15 41 44 | http://www.upap-bvwk.be | BCE: 0507 687 805

6. Précautions supplémentaires

Les paiements bancaires sont à privilégier dans tous les cas. Il est conseillé d'équiper l'agence avec des terminaux Bancontact si celle-ci n'en dispose pas actuellement.

Chaussée de Wavre / Waversesteenweg 1100/3 | 1160 Auderghem / Oudergem
+32 (0)78 15 41 44 | http://www.upap-bvwk.be | BCE: 0507 687 805